

Mail reçu le 07/12/2021 à 19h05

VOIR PAGE SUIVANTE

Gaëtan MAO

gaetan.mao@gmail.com

Cestas, le 07/12/21

Objet : Opposition au défrichage des zones destinées à la construction des lotissements Lartigue I, II et III.

Monsieur le commissaire enquêteur

Par ce courrier, je souhaite vous présenter mes interrogations, mes craintes et les raisons qui font qu'à ce jour il me semble difficile de ne pas être opposé au défrichage des zones prévues pour la construction des trois lotissements Lartigue I, II et III.

Le défrichage de cette forêt représentant 16ha va à l'encontre de toutes les préoccupations écologiques que l'on connaît aujourd'hui. Ce projet va également à l'encontre de la COP21, de la COP26 où la France est engagée, de la zéro artificialisation nette, de la loi sur la transition écologique et des trames vertes et bleues.

Plusieurs points de ce projet sont contraires au SRADET, PLU ou POS.

Il me semble que le projet LARTIGUE ne respecte pas l'objectif 35 du SRADET : « Développer la nature et l'agriculture en ville et périphérie. Défricher 16ha ne me paraît pas être la meilleure façon de respecter cet objectif. Dans l'objectif 35, il est écrit :

« L'objectif du SRADET est double : il s'agit d'intégrer davantage de nature en ville de manière à favoriser l'indispensable circulation des espèces et s'appuyer sur les services écosystémiques qu'ils rendent, tout en maintenant un tissu urbain dense pour éviter un étalement préjudiciable à la biodiversité. Auparavant considérée seulement comme un élément de destruction de la nature, la ville est maintenant en passe de devenir un acteur incontournable du fonctionnement de la biodiversité. Pour cela, il est avant tout nécessaire de préserver et restaurer les trames vertes et bleues qui consistent à connecter entre elles les zones de nature afin que la faune et la flore puissent circuler au sein de corridors écologiques reliés à l'extérieur de la ville. En y insérant des circuits pour les modes de déplacement doux, ce véritable maillage vert bénéficie également aux citoyens toujours plus demandeurs de nature à proximité de leur résidence et lieu de travail »

Hors, le projet Lartigue II est situé en plein sur une trame verte et bleue. Le projet Lartigue III est lui, d'après le SRADET et une étude écologique, sur un corridor (véritable réservoir écologique) qui est l'unique connexion entre les forêts du nord de CESTAS et PESSAC et les landes du sud.

Il me semble également que ce projet va à l'encontre de l'objectif 42 : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité et l'objectif 61 : Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques

Etant donné que les articles du PLU concernant la construction des logements sociaux ont été abrogés, il faut donc se référer au POS. Selon le POS, Lartigue I se situerait sur une zone NBa, zone qui est donc non défrichable et donc non constructible.

Accueillir un si grand nombre d'habitation de façon condensée va engendrer de nouveaux problèmes ou accentuer ceux existants déjà.

La route D214, entre l'autoroute et Pessac connaît aujourd'hui un trafic très dense. Cette route qui conduit à l'autoroute, au collège Cantelande et au complexe sportif du Bouzet est déjà complètement bouchée aux heures de pointes.

L'augmentation du nombre de véhicule par la création de nouveaux logements (200 voitures estimées) et le seul aménagement prévu, à savoir la création d'un unique rond-point donnant accès aux lotissements, ne va faire qu'accentuer le problème de congestion de cet axe routier.

Est-ce que l'étude prend en compte les différents projets de construction situés sur la route menant à Pessac Alouette (croisement entre la D214 et la D1250) ?

Ces différents projets, dont la construction a déjà commencé pour certains, va également augmenter de façon importante le trafic.

Tous ces véhicules vont forcément entraîner une augmentation de la pollution de l'air. Les habitants et surtout les collégiens qui aujourd'hui ont quand même la chance d'avoir un établissement entouré de forêts risquent d'en subir les conséquences.

Tous ces arbres abattus, ne pourront plus jouer leur rôle de régulateur du taux de CO2 ambiant.

Quid des capacités d'accueil dans les établissements scolaires, des établissements médicaux, des clubs et associations de la commune, des commerces... avec l'arrivée des éventuels nouveaux habitants.

La création de logements sociaux a pour objectif de favoriser la mixité sociale. Cependant, il me semble que de créer une telle densité de logement au même endroit, ne permet pas de créer une véritable mixité.

Ensuite plusieurs questions se posent au niveau des assainissements et des nuisances sonores.

Aujourd'hui il s'avère que plusieurs zones du secteur de Gazinet soient inondées dès qu'il y a de fortes précipitations. L'imperméabilisation des sols liée au bétonnage risque fortement d'accentuer les problèmes. Le réseau d'assainissement de la ville sera-t-il efficace pour accueillir 300 logements supplémentaires ? Au vu des difficultés actuelles, cela me semble compliqué.

Le trafic de l'autoroute et sur la D214 engendre des nuisances sonores importantes. L'abatage de tous ces arbres, qui jouent quand même un rôle de barrière, et l'augmentation du nombre de véhicules sur ces axes, ne va faire qu'accentuer ces nuisances.

Aujourd'hui, il semble que la motivation principale est de tenter de répondre aux objectifs de la loi SRU datant de 2000. Le retard a été accumulé en 20 ans, seuls 589 logements sociaux construits entre 2000 et 2018, contre 361 construits entre 2020 et 2022. En écoutant, beaucoup de d'habitants de la commune de CESTAS, il semble que répondre à cet objectif se fasse dans la précipitation et sans consultation de la population.

Répondre à cet objectif aurait peut-être pu être réalisé de façon plus étalée dans le temps et plus « éparpillé » au sein de la commune de CESTAS.

Il existe sûrement d'autres possibilités d'aménagements pour l'accueil de logements sociaux.

Monsieur le commissaire, je vous remercie d'avoir apporté toute l'attention à ce courrier et j'espère que vous rendrez un avis négatif à ce projet dans l'état actuel des choses, qui aura de nombreuses conséquences écologiques, environnementales et sociétales.

Cet avis pourrait orienter madame la Préfète vers une opposition à ce défrichage.

Gaëtan MAO